



**PAR COURRIEL**

[REDACTED]

Montréal, le 5 avril 2018

**Martine Comtois**  
Secrétaire générale

**Objet : Votre demande d'accès à l'information**  
**N/D 032 142 000 / 2017-2018-231D**

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 15 mars dernier par courriel et telle que formulée, vous désirez obtenir :

« *La rémunération moyenne des employés syndiqués de la SAQ* ».

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-dessous un tableau faisant état de la rémunération moyenne des employés syndiqués de la Société des alcools du Québec.

Syndicat	Taux horaire moyen
Syndicat des employés de magasins et de bureaux (SEMB) <sup>1</sup>	22,02
Syndicat du personnel technique et professionnel (SPTP)	39,75
Syndicat des travailleurs et travailleuses de la SAQ (STTSAQ) <sup>1</sup>	27,78

<sup>(1)</sup> Pour les employés SEMB et STTSAQ, la rémunération annuelle varie en fonction des heures effectivement travaillées durant l'année

La Responsable à l'information,

[REDACTED]

Martine Comtois